

Admission, vérification des pouvoirs et prestation de serment

Nous devons procéder à l'admission et à la prestation de serment du suppléant appelé à siéger en remplacement de Mme Myriam Vanlerberghe, démissionnaire en date du 1er décembre 2012.

La suppléante appelée à la remplacer est Mme Rosaline Mouton, deuxième suppléante de la circonscription électorale de Flandre occidentale.

Le premier suppléant, M. Jurgen Vanlerberghe, a renoncé à son mandat par lettre du 26 novembre 2012.

Les pouvoirs de Mme Rosaline Mouton ont été validés en notre séance du 6 juillet 2010.

Comme la vérification complémentaire, prévue par l'article 235 du Code électoral, ne porte que sur la conservation des conditions d'éligibilité, il apparaît que cette vérification, n'a, au vu des pièces obtenues, qu'un caractère de pure formalité.

Je vous propose donc de passer à l'admission de ce membre.

Mme Rosaline Mouton prête le serment constitutionnel en néerlandais.

Elle fera partie du groupe linguistique néerlandais.